

INFORMATION APPRENTISSAGE

PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATEGORIE B

L'école associative d'apprentissage au code de la route et à la conduite s'adresse aux personnes majeures rencontrant des difficultés sociales, professionnelles ou d'apprentissage :

- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires des minimaux sociaux
- Salariés des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)
- Jeunes de – 25 ans suivis par les Missions Locales
- Habitants des quartiers prioritaires

OBJECTIFS

Acquérir de l'autonomie dans la mise en pratique du code de la route, dans un délai adapté à chaque bénéficiaire.

- Se faire confiance
- Acquérir la maîtrise d'une voiture et des situations de conduites : **13 heures obligatoires pour véhicule boîte automatique**
 - ⇒ Sur route, en agglomération et sur voie rapide
 - ⇒ Au cours des quatre étapes de la formation qui figurent dans le livret d'apprentissage.
- Réussir l'examen dans un délai approprié à chaque bénéficiaire

PROGRAMME (Fiche détaillée en annexe)

- Programme personnalisé tenant compte :
 - ⇒ Des rythmes d'apprentissage de chacun
 - ⇒ De la progression pédagogique
 - ⇒ Des aptitudes de chacun
 - ⇒ De la motivation de chacun.

MOYENS UTILISES

○ Le code de la route

Evaluation initiale : répartition homogène débutant ou confirmé

Séances régulières avec programme personnalisé en mode présentiel (sur site) ou en mode distanciel (adhésion EASY SYSTEM)

- ⇒ Séance en groupe sur site : 5 à 10 personnes
- ⇒ 5 jours par semaine : fiche horaires code
- ⇒ Séance de 1h15 variée : thématique ou test
- ⇒ Livre de code de la route

- ⇒ Séance à distance : site EASY SYSTEM (mot de passe et identifiant remis le jour de l'inscription)
- ⇒ Séance : à l'initiative du bénéficiaire : thèmes + tests
- ⇒ Validité 1an à compter du jour d'inscription
- ⇒ Livre de code de la route

○ La pratique de la conduite

Evaluation initiale OBLIGATOIRE : 1 heure pour définir le nombre d'heures nécessaires à l'apprentissage de la conduite

Le livret d'apprentissage

- ⇒ Contient l'ensemble du programme
- ⇒ Permet au moniteur de noter la progression de l'élève
- ⇒ Permet à l'élève de connaître sa progression (chemin parcouru, ce qu'il reste à acquérir, les axes d'amélioration).

Véhicule : Boite de vitesse automatique

Evaluation : mise en situation – débrief à chaque leçon – suivi du livret d'apprentissage

- ⇒ **Compétence 1** : C1 Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- ⇒ **Compétence 2** : C2 Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- ⇒ **Compétence 3** : C3 Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- ⇒ **Compétence 4** : C4 Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

PIECES A FOURNIR : CONSTITUTION DU DOSSIER POUR INSCRIPTIONS AUX EXAMENS CODE DE LA ROUTE ET PERMIS B

- ⇒ Justificatif Identité : copie ou document numérisé
- ⇒ Justificatif de domicile : copie ou document numérisé
- ⇒ Attestation d'hébergement et justificatif d'identité de l'hébergeant si nécessaire
- ⇒ Un code photo/signature « agréé service en ligne ANTS » ;
- ⇒ Certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté et ASSR 2. :
copie ou document numérisé (*bénéficiaires français âgés de 17 ans révolus à 25 ans non-révolus
et uniquement pour une inscription pour passer les examens*).

PASSAGE DE L'EXAMEN

○ Code de la route – examen

Démarche inscription effectuée par notre service ou par l'élève.

Les dates de passage de l'examen seront proposées au bénéficiaire sur des sites au choix.

- ⇒ Durée examen : environ 2 heures (examen inclus)
- ⇒ Examen : 40 questions (20 secondes/question)
- ⇒ Examen réussi : entre 35 et 40 bonnes réponses
- ⇒ Examen ajourné : moins de 35 bonnes réponses
- ⇒ Tarif : forfait inscription

○ Pratique de la conduite – examen

Démarche inscription effectuée par notre service.

Les dates de passage de l'examen seront proposées au bénéficiaire en fonction des places accordées.

Le formateur vous accompagnera à l'épreuve de conduite.

Les résultats sont transmis ultérieurement sur le site de la sécurité routière.

- ⇒ Durée examen : 35mn
- ⇒ Echange avec le formateur : 15mn
- ⇒ Examen réussi : entre 20 et 31 points
- ⇒ Examen ajourné : moins de 20 points
- ⇒ Tarif : forfait inscription

TARIFS PERMIS B

• Forfait code :	210€
Cours + inscription passage examen + livre + code en ligne (Validité 12 mois)	
• Prestation au détail :	
⇒ Cours de code à l'unité :	2.10€
⇒ Livre de code :	9€
⇒ Code en ligne (validité 12 mois)	20€
⇒ Inscription passage examen ETG :	30€
• Adhésion à l'association Mob d'Emploi 36 :	3€
(Par année civile)	
• Evaluation de conduite (1h) :	40.50€
• Heure de conduite :	40.50€
• Examen de conduite :	40.50€

*organisme non-assujetti à la TVA

MODE DE FINANCEMENTS

PLIE : Plan Local pour Insertion et Emploi emploi@chateauroux-metropole.fr
Uniquement sur rendez-vous au : Tél. 02.36.90.51.68

MISSION LOCALE Châteauroux : 02.54.07.70.00

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale : 02.54.34.46.21

POLE EMPLOI : pole-emploi.fr tel : 3949

OPCO (OPERATEUR DE COMPETENCES)

COMPTE CPF